



**Conférence des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr. générale
29 juin 2016
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement

Trentième session extraordinaire

Genève, 13 juin 2016

**Rapport du Conseil du commerce
et du développement sur les travaux
de sa trentième session extraordinaire**

Tenue au Palais des Nations, à Genève, le 13 juin 2016

GE.16-11123 (F) 220716 250716



* 1 6 1 1 1 2 3 *

Merci de recycler



Introduction

La trentième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement s'est tenue au Palais des Nations, à Genève, le 13 juin 2016. Au cours de la réunion, le Conseil a tenu deux séances plénières.

I. Décisions du Conseil du commerce et du développement

A. Organisation des travaux de la quatorzième session de la Conférence

Tirage au sort du nom du pays à partir duquel sera établi l'ordre des sièges des délégations à la quatorzième session de la Conférence

1. Conformément à l'usage, il a été procédé à un tirage au sort ; l'Australie ouvrira l'ordre alphabétique pour le placement des délégations à la quatorzième session de la Conférence.

B. Préparatifs de fond de la quatorzième session de la Conférence

2. Le Conseil du commerce et du développement a approuvé la recommandation formulée par le Comité préparatoire de la quatorzième session de la Conférence de transmettre officiellement à la Conférence la version la plus récente du texte de négociation, distribuée le 10 juin et approuvée par le Comité préparatoire dans la matinée du 13 juin 2016.

3. Le Conseil a aussi décidé d'autoriser l'élaboration et la présentation de rapports pour les deux rencontres d'une demi-journée avec la société civile et le secteur privé, tenues le 6 avril et le 26 mai 2016, en tant que documents officiels pour la Conférence.

C. Préparatifs de l'examen par la Conférence, à sa quatorzième session, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

4. Le Conseil a approuvé la demande de la Bosnie-Herzégovine, approuvée par le Groupe D, visant à son transfert de la liste A à la liste D d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale.

D. Questions diverses

5. Le Conseil a aussi approuvé la mention dans le présent rapport du transfert de la présidence du Conseil du commerce et du développement de M. Alberto Pedro D'Alotto (Argentine) à M. Alfredo Suescum (Panama) pour consigner officiellement ce transfert, intervenu le 11 avril 2016 conformément à l'article 22 du règlement intérieur du Conseil.

II. Résumé du Président

A. Déclarations liminaires

6. À l'ouverture de la réunion plénière, le Président du Conseil du commerce et du développement a souhaité la bienvenue à la Secrétaire principale et Ambassadrice du Ministère des affaires étrangères du Kenya.

7. La Secrétaire principale a fait part du plein soutien du Gouvernement kényan, et de la Ministre des affaires étrangères du Kenya, nouvelle Présidente de la Conférence. Le Kenya avait vivement souhaité accueillir la Conférence en raison de l'intérêt des questions débattues pour le pays, ainsi que pour tous les États Membres, et parce que celle-ci serait l'occasion de marquer le quarantième anniversaire de la tenue au Kenya de la quatrième session de la Conférence, en 1976, au Kenyatta International Convention Centre. Elle a noté que la quatorzième session de la Conférence arrivait à point nommé pour aborder toute une série de problèmes mondiaux qui nécessitaient des solutions durables, les programmes porteurs de transformation adoptés récemment par les responsables mondiaux, et le thème de la Conférence, « Des décisions aux actions », dont le choix était opportun et répondait aux réalités du moment. Ainsi, le document final de la quatorzième session de la Conférence devrait réaffirmer le mandat de la CNUCED en tant que principal organe au sein du système des Nations Unies pour l'examen intégré des questions de commerce et de développement et des questions connexes touchant la finance, l'investissement, la technologie et le développement durable. Ce document final devait permettre à la CNUCED de jouer un rôle central dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des autres principaux documents issus des conférences et des réunions au sommet des Nations Unies.

8. Le Secrétaire général de la CNUCED a exprimé sa gratitude pour les travaux accomplis à ce jour dans l'optique de la Conférence de Nairobi. Dans l'ensemble, le processus de négociation avait été marqué au sceau de la bonne volonté et du respect mutuel, malgré des divergences bien naturelles, et le Secrétaire général a exprimé l'espoir que cet état d'esprit continuerait et s'amplifierait à mesure que les négociations progresseraient. Il a rappelé qu'au début du processus de négociation, il avait été décidé que les points litigieux en suspens devaient être réglés à Genève, plutôt que d'en saisir la Conférence. Un changement d'approche dans le processus de négociation, centré sur les questions et les accords de principe, pouvait contribuer à en accélérer la marche. Le Secrétaire général a souligné que les données constituaient le dénominateur commun du Programme d'action d'Addis-Abeba et du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La vocation principale de la CNUCED au sein du système des Nations Unies était de se consacrer aux pays en développement. La CNUCED pouvait faire fonction d'hébergeur des données Sud-Sud, étant donné son mandat, ce qui serait une contribution décisive à la coopération interinstitutions, tant au sein du système des Nations Unies, qu'entre celui-ci et l'Organisation de coopération et de développement économiques et d'autres institutions internationales analogues qui reconnaissaient le rôle potentiel des données. Le Secrétaire général a pris note des consultations engagées avec des représentants du Gouvernement kényan afin d'accélérer les préparatifs en vue du bon déroulement de la Conférence, ainsi que des efforts pour mobiliser différents groupes régionaux et garantir un niveau de participation aussi élevé que possible. Enfin, il a invité les représentants, au nom de la solidarité, à faire en sorte que la CNUCED dispose d'un mandat robuste pour les quatre prochaines années.

9. Le Président du Conseil a souhaité la bienvenue également à M. Nelson Ndirangu, Président du Comité préparatoire national et Ambassadeur du Ministère des affaires

étrangères du Kenya, qui a présenté des renseignements actualisés sur les préparatifs logistiques de la Conférence.

**B. Préparatifs de fond de la quatorzième session de la Conférence :
rapport du Comité préparatoire**
(point 3 de l'ordre du jour)

10. Le Président du Conseil du commerce et du développement, en sa qualité de Président du Comité préparatoire de la quatorzième session de la Conférence, a présenté son rapport au Conseil. Il a rappelé aux délégations qu'à sa soixante-deuxième session, le Conseil avait établi un comité préparatoire à composition non limitée chargé de produire un document négocié pour la Conférence. Si le Comité continuerait de se réunir jusqu'au 8 juillet, son texte unifié le plus récent avait été distribué aux États Membres le 10 juin. Le Comité préparatoire avait recommandé au Conseil que le texte soit transmis officiellement à la Conférence. Le Président a invité les délégations à accélérer les négociations et à adopter des modalités plus souples.

11. Les représentants des délégations ci-après ont fait des déclarations : Namibie, au nom du Groupe des pays africains ; Chili, au nom du Groupe latino-américain et caraïbe ; Pakistan, au nom du Groupe Asie-Pacifique ; Union européenne, au nom de l'Union européenne et de ses États membres ; Bangladesh, au nom des pays les moins avancés ; Paraguay, au nom des pays en développement sans littoral ; Barbade, au nom des petits États insulaires en développement ; Jamaïque, au nom du Groupe des 77 et de la Chine ; Égypte, au nom du Groupe arabe ; Chine ; Nicaragua ; Union africaine ; et Maroc.

12. Tous les intervenants ont remercié le Président et les Amis du Président d'avoir dirigé le processus préparatoire, ainsi que le secrétariat de la CNUCED pour son appui, et ont estimé que des progrès avaient été accomplis et donné l'assurance qu'ils continueraient d'œuvrer au succès de la Conférence.

13. Rappelant les décisions multilatérales prises en 2015, bon nombre de délégations ont exprimé leur préoccupation devant la lenteur des progrès vers un accord sur le projet de document final, en particulier sur des sujets importants pour le mandat et les activités de la CNUCED et sur ceux qui intéressaient les pays en développement. Elles ont estimé que la CNUCED devait être en mesure d'aborder tous les grands sujets liés au commerce et au développement et toutes les questions connexes de manière globale, plutôt que de voir son rôle limité par la notion d'avantage comparatif. Elles ont jugé très importantes des questions comme le transfert de technologie, la gestion de la dette, la fraude et l'évasion fiscales, l'investissement, l'aide publique et la mise en œuvre des objectifs de développement durable. La CNUCED devait traiter ces questions dans le cadre de ses trois domaines d'action. Elles ont aussi estimé particulièrement importants des principes comme le droit au développement, le traitement spécial et différencié, la marge d'action et les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États. Ces principes devaient apparaître clairement dans le document final. Le texte devait aussi prendre en considération les questions relatives à l'État de Palestine, les mesures de contrainte unilatérales et les difficultés auxquelles les pays à situation spéciale devaient faire face, notamment les problèmes de terrorisme et la réception d'un grand nombre de réfugiés.

14. Certaines délégations ont estimé que les activités de formation de consensus devaient être réactivées afin de renforcer la CNUCED. Une délégation a demandé que le coton et l'action de la CNUCED à cet égard soient expressément mentionnés dans le document de la Conférence. Une autre délégation a souligné l'importance de l'intégration régionale et le fait que les préoccupations de développement nécessitaient un appui particulier de la communauté internationale. Une autre délégation a réaffirmé l'importance

de la qualité des données et l'incidence de ces données sur la coopération Sud-Sud et d'autres formes de coopération internationale.

15. Une délégation a estimé qu'il était dans l'intérêt de tous les États Membres de garantir la compétence et l'efficacité de la CNUCED et que les questions de gestion connexes devaient être examinées par le Conseil, en fonction de la réponse qui devait être apportée par la CNUCED aux besoins des pays en développement, ce qui pourrait nécessiter une révision de l'applicabilité de certains critères d'évaluation. Une autre délégation a souligné qu'il était indispensable de réduire les coûts de transport pour que le commerce soit un catalyseur efficace de la croissance économique et de la réduction de la pauvreté, et préconisé d'incorporer les mesures recommandées dans le Programme d'action de Vienne dans le programme de travail de la CNUCED.

16. Certaines délégations ont aussi invité les États Membres à faire preuve d'une plus grande volonté politique pour régler les questions en suspens dans les négociations. Une délégation a appelé l'attention des participants sur les déclarations détaillées faites par cette délégation à des réunions antérieures du Conseil au sujet des caractéristiques et des modalités souhaitables des prochaines étapes.

III. Questions de procédure et questions connexes

A. Adoption de l'ordre du jour

(point 1 de l'ordre du jour)

17. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B(S-XXX)/1 (voir annexe I).

B. Organisation des travaux de la quatorzième session de la Conférence

(point 2 de l'ordre du jour)

Questions d'organisation en suspens

18. Le Président a informé le Conseil du commerce et du développement de la composition du Bureau de la Conférence, qui serait élu d'après la représentation géographique.

C. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes

(point 4 de l'ordre du jour)

Préparatifs de l'examen par la Conférence, à sa quatorzième session, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale

19. La CNUCED et le Conseil du commerce et du développement comptent actuellement 194 membres. La dernière version de la liste de membres sera transmise à la Conférence pour approbation¹.

¹ La liste de membres actualisée sera publiée sous la cote TD/B/INF.235.

**Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76
du règlement intérieur du Conseil**

20. Le Conseil n'était saisi d'aucune demande supplémentaire d'organismes intergouvernementaux.

**Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77
du règlement intérieur du Conseil**

21. Le Conseil n'était saisi d'aucune demande supplémentaire d'organisations non gouvernementales.

D. Questions diverses

(point 5 de l'ordre du jour)

22. Le calendrier des réunions pour le reste de l'année 2016 et un calendrier indicatif des réunions pour 2017 seront examinés lors des prochaines consultations du Président.

E. Adoption du rapport du Conseil du commerce et du développement

(point 6 de l'ordre du jour)

23. Le Conseil du commerce et du développement a autorisé le Président à achever le rapport sur les travaux de sa trentième session extraordinaire après la clôture de la réunion.

Annexe I

Ordre du jour de la trentième session extraordinaire du Conseil du commerce et du développement

1. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux de la session.
2. Organisation des travaux de la quatorzième session de la Conférence :
 - a) Tirage au sort du nom du pays à partir duquel sera établi l'ordre des sièges des délégations à la quatorzième session de la Conférence ;
 - b) Questions d'organisation en suspens.
3. Préparatifs de fond de la quatorzième session de la Conférence :
 - Rapport du Comité préparatoire.
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - a) Préparatifs de l'examen par la Conférence, à sa quatorzième session, des listes d'États figurant dans l'annexe de la résolution 1995 (XIX) de l'Assemblée générale ;
 - b) Désignation d'organismes intergouvernementaux aux fins de l'article 76 du règlement intérieur du Conseil ;
 - c) Désignation d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du règlement intérieur du Conseil.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport du Conseil du commerce et du développement.

Annexe II

Participation²

1. Les États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après ont participé à la session :

Afrique du Sud	Grèce
Algérie	Haïti
Argentine	Inde
Bahamas	Iran (République islamique d')
Bélarus	Koweït
Bosnie- Herzégovine	Lesotho
Cambodge	Madagascar
Colombie	Nicaragua
Djibouti	Ouganda
Équateur	Pakistan
Espagne	Panama
États-Unis d'Amérique	Pologne
Finlande	République tchèque
France	Tchad
	Thaïlande
	Tunisie

2. Le membre ci-après de la Conférence a participé à la session :

Saint-Siège

3. L'État non membre observateur ci-après a participé à la session :

État de Palestine

4. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Groupe des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Organisation internationale de la francophonie
Centre Sud

5. Les institutions spécialisées et organisations apparentées ci-après étaient représentées à la session :

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
Organisation mondiale du commerce

6. Les organisations non gouvernementales ci-après étaient représentées à la session :

Catégorie générale

International Network for Standardization of Higher Education Degrees
Association mondiale des anciens stagiaires et boursiers de l'Organisation
des Nations Unies

² La liste des participants porte la cote TD/B(S-XXX)/INF.1.